



DÉPARTEMENT DE L'OISE
Commune d'Andeville (60570)

Commune d'Andeville

CROIX DE GUERRE 1939-1945

Nombre de membres composant le Conseil municipal : 23 Nombre de membres en exercice : 22 Présents à la séance : 16 Représenté(s) : 2	LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA SÉANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE À 20 HEURES 30
---	---

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 24 septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'Andeville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil municipal, sur convocation en date du 5 septembre 2024 sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOREL, Maire.

Étaient présents : Jean-Charles MOREL, Martine CONTY, Hervé DE KONINCK, Patricia DAOUD, Didier PIERIELA-CHAIGNEAU, Guy REUSSE, Patrick SCHNEIDER, Yves LEBERQUIER, Odile DUQUENNE, Rudy JEAN, Heidi MAUGENDRE-KLINGHAMMER, Nathalie MASSCHELEIN, Maud MARETTE, Karine SEYMOUR-INAMO, Sonia MOREL, Gérard MAILLE.

Étaient absents excusés représentés : Pascale AYNARD pouvoir à Gérard MAILLE, Tom PORTIER pouvoir à Odile DUQUENNE.

NUMÉRO	OBJET	DÉLIBÉRATION
2024-09-01	Intégration de la parcelle communale privée AC 325 dans le domaine public communal	APPROUVÉE
2024-09-02	Rapport triennal sur l'artificialisation des sols	APPROUVÉE
2024-09-03	Rapport d'activité de la communauté de communes des Sablons - année 2023	APPROUVÉE
2024-09-04	Communauté de communes des Sablons : convention relative à la mise à disposition et à l'entretien des équipements sportifs extérieurs	APPROUVÉE
2024-09-05	Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) – Rapport d'Activités 2023	APPROUVÉE
2024-09-06	SMDO - Syndicat Mixte du Département de L'Oise : rapport d'activité 2023	APPROUVÉE
2024-09-07	Concession pour la distribution publique de gaz : compte rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2023	APPROUVÉE
2024-09-08	ADTO-SAO : Rapport écrit annuel du représentant de la commune d'Andeville à l'assemblée spéciale et générale de la société anonyme à conseil d'administration pour l'exercice 2023	APPROUVÉE
2024-09-09	Décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales	APPROUVÉE

Andeville, le 25 septembre 2024

Le Maire,

Président de la séance,



Jean-Charles MOREL

Conformément à l'article L2121-25 du CGCT « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ». Publié sur le site internet <https://andeville-actes.usagers.fr/espace-demarches>, le mercredi 25 septembre 2024 conformément à la délibération du Conseil municipal du 30/06/2022 (N°2022-06-13) portant choix du mode de publicité des actes applicable dans la commune (article L2131-1 IV du CGCT).